

# TRAVAUX ET SECURITE

## Travaux cimetièrè

Des travaux au cimetièrè ont démarrés récemment pour la construction de nouveaux emplacements de 18 caveaux et de 8 cavurnes. Cette acquisition a été soutenue par l'Eurométropole de Metz dans le cadre des fonds de concours.



## Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable

Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable rue de Verdun et Chemin des Fourrières sont toujours en cours.

# URBANISME

## Révision du plan de prévention des risques prévisibles « mouvement de terrain » (PPRmt)

Le plan de prévention des risques prévisibles « mouvement de terrain » (PPRmt) de la commune de Châtel-Saint-Germain a été approuvé par arrêté préfectoral du 2 janvier 2001. Il définit pour chaque zone d'aléa les conséquences en matière d'urbanisme et de constructibilité. Le Préfet de la Moselle a prescrit, par arrêté du 3 mars 2023, la révision du PPRmt, afin de prendre en compte de nouvelles connaissances du risque « glissement de terrain » sur la commune de Châtel-Saint-Germain, résultant des dernières études du Bureau de Recherche Géologique et Minière (BRGM) qui se sont achevées en 2021. Dans le cadre de la révision du PPRmt, l'arrêté du 3 mars 2023 a prévu une phase de concertation avec la population sous la forme d'une mise à disposition du public du dossier de PPRmt. Un exemplaire du projet de modification du PPRmt est disponible sur le site internet de la commune ainsi qu'à la mairie aux heures d'ouverture, du 2 septembre au 1er octobre 2024. Un registre de concertation est également à votre disposition.

## Installation de la borne de recharge véhicule électrique

Une borne de recharge électrique a été récemment installée sur le parking devant la mairie de Châtel-Saint-Germain. Ce projet a été mené par l'Eurométropole de Metz en partenariat avec l'PUEM, dans le cadre du réseau Connect & Go. L'Eurométropole de Metz souhaite développer un réseau de bornes électriques sur l'ensemble de son territoire, et la commune de Châtel-Saint-Germain a répondu favorablement à cette initiative. L'objectif est de promouvoir la mobilité durable en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air, répondant ainsi à une demande croissante due à l'augmentation des ventes de voitures électriques.

Depuis juin, la borne Connect & Go est opérationnelle sur le parking. Le modèle DBT Tiny permet de recharger deux véhicules simultanément. Elle offre trois types de prises, avec une puissance de 22 kW en AC et 25 kW en DC, pour un temps de charge moyen de 2h15.

Le paiement peut se faire avec ou sans abonnement via Connect & Go. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet : [eurometropolemetz.connectandgo.fr](http://eurometropolemetz.connectandgo.fr).



## EXPRESSION OPPOSITION (texte inclus en totalité sans modification)

Mairie de Châtel-Saint-Germain : 13 rue Jeanne d'Arc 57160 CHATEL-SAINT-GERMAIN

Impression par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique



# LA GAZETTE DE CHATEL-SAINT-GERMAIN

## La mairie vous informe

AOÛT 2024

## Le fleurissement estival

Comme chaque année les services techniques ont œuvré pour l'embellissement de notre belle commune. De jolies fleurs pour accueillir la saison d'été. Ce sont environ 900 plants dont 60 variétés différentes qui ont été installés pour ce fleurissement estival.



## Audit Patrimoine arboré

Soucieuse de la qualité de ses espaces verts et notamment de son patrimoine arboré, la commune a fait réaliser un audit par la société « Fenillages » basée dans les Vosges afin de vérifier l'état sanitaire de ses arbres. Celui-ci sera effectué en plusieurs phases, la première porte sur les arbres du parc municipal. Les résultats du rapport seront soigneusement examinés et des mesures seront prises en cas d'anomalie.

# AGENDA

**Mercredi 7 août** : LE MET' de 9h30 à 13h00 devant la mairie

**Dimanche 1er septembre** : La Châteloise et les Brasseurs : flyer ci-joint

**Lundi 09 septembre** : Reprise des activités Châtel Multi-Sport

**Du lundi 09 septembre au jeudi 28 novembre** : Différents « Ateliers seniors santé » flyer ci-joint

**Vendredi 20 septembre** : Séance de cinéma en plein air au parc : diffusion du film « Astérix aux Jeux Olympiques »



**MAIRIE DE CHATEL-SAINT-GERMAIN**  
13 rue Jeanne d'Arc - 57160 CHATEL-SAINT-GERMAIN  
Tél : 03.87.60.59.71

Mail : [mairie@chatel-saint-germain.fr](mailto:mairie@chatel-saint-germain.fr)  
Site internet : <http://www.chatel-saint-germain.fr/>  
Page Facebook de Commune de Châtel-Saint-Germain



DISTINGUÉE EN 2023



# JEUNESSE / SCOLAIRE

## Centre de loisirs d'été

Le centre de loisirs d'été s'est déroulé du 8 au 26 juillet pour trois semaines d'activités, pour les enfants de 3 ans à 11 ans encadrés par l'équipe d'animation. Un programme spécifique a été proposé par tranche d'âge pour occuper les enfants pendant les vacances. Ils ont eu le plaisir de participer à des sorties (Sortie Amnéville, Parc Sainte-Croix, Sortie Pêche...) et ont profité de plusieurs structures gonflables. De nombreuses activités de bricolage, des jeux et activités sportives avec des thématiques différentes chaque semaine.



## Sortie de fin d'année avec le Club Ados à Paris

Samedi 6 juillet, nos adolescents se sont rendus à Paris pour une journée. Au programme visite d'un lieu emblématique : la Cité des Sciences. Un vaste complexe situé dans le parc de la Villette qui propose de nombreuses expositions interactives, des ateliers pratiques et des démonstrations en direct. Les ados sont repartis avec des souvenirs inoubliables et une nouvelle perspective sur les merveilles de la science et de la technologie. Nous remercions l'association Châtel Multi-Sport, Laurent et Clémence pour l'organisation d'événements tout le long de l'année qui a permis cette sortie.



## Activités à la bibliothèque

### L'exposition "Histoire, Sport & Citoyenneté"

Du 5 mars au 30 juin 2024, la bibliothèque a activement pris part au 16e rendez-vous de la manifestation "Lire en fête... partout en Moselle !" en proposant l'exposition "Histoire, Sport & Citoyenneté". Cette exposition propose une série de portraits d'athlètes et raconte l'histoire des Jeux Olympiques. Elle met en lumière 30 destins exceptionnels et 30 valeurs citoyennes, couvrant les 30 olympiades de 1896 à 2024.

Dans le cadre de cette exposition, les élèves de CM1/CM2 ont également participé en présentant leurs exposés au public. Ils ont abordé des sujets variés, tels que les athlètes emblématiques, l'histoire des Jeux Olympiques et les valeurs citoyennes véhiculées par le sport. Leurs présentations ont été applaudies et ont contribué à l'enrichissement de l'exposition. Un grand merci à tous les élèves de CM1/CM2 et à Madame Cartolano, leur enseignante.



## Le musée de l'US CHÂTEL

Nous tenons également à remercier Alain Poisneuf, conservateur du musée de l'US Châtel. Grâce à ses prêts de photos et autres objets, les habitants du village ont pu plonger dans l'histoire du club de football et apprécier la richesse de notre patrimoine. N'hésitez pas à contacter Alain Poisneuf au 06.18.99.01.11 pour organiser une visite du musée. Vous y découvrirez des trésors qui témoignent de 70 ans de passion pour le football et la vie associative.



# CADRE DE VIE

## Renaturation du Ruisseau de Montvaux et ses affluents

L'Eurométropole de Metz, dans le cadre de sa compétence en faveur de la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), a entamé des travaux de renaturation du ruisseau de Montvaux et de ses affluents depuis le 20 juillet 2024. Ces travaux visent à atteindre plusieurs objectifs clés :

- Restaurer le lit du ruisseau au droit du chemin des Dames et de la rue du Ruisseau, afin de créer un lit plus sinueux et plus diversifié se rapprochant le plus possible de la situation naturelle ;
- Ajouter des plantations aux endroits où la végétation des rives est clairsemée voire absente ;
- Démanteler les ouvrages et/ou retenues obstruant le libre écoulement de l'eau et perturbant la continuité écologique.

La renaturation des ruisseaux par l'Eurométropole de Metz représente une avancée significative vers la préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie urbain. Ce projet exemplaire illustre comment les initiatives locales peuvent avoir un impact positif durable sur les écosystèmes et les communautés. En redonnant vie aux cours d'eau, l'Eurométropole de Metz montre la voie vers un avenir plus vert et plus durable.



## Animation « Chauve-souris »

La Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères de Lorraine (CPEPESC) a organisé en partenariat avec la municipalité un atelier de découverte sur les chauves-souris le mardi 30 avril au centre socioculturel. La CPEPESC est spécialisée dans l'étude de ces mammifères, leur protection, la gestion de leurs habitats, la formation et l'information des acteurs de l'environnement et du grand public. Une session de découverte comprenant une conférence et une balade nocturne pour observer les chauves-souris a attiré un large public venu découvrir ces animaux.



## Bien vivre ensemble

### Nuisances sonores

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie électrique peuvent être effectués uniquement :

- Du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

### Déjections canines

Pour rappel, afin de réduire les déjections canines dans les espaces publics, la commune met à disposition gratuitement des sacs à déjections à l'accueil de la mairie.

Faire preuve d'un peu de civisme, un geste simple qui permettrait à tous, petits et grands, de marcher en toute tranquillité, regardant le paysage plutôt que le bout de ses pieds !

Nous comptons sur votre respect des lieux afin de laisser la ville propre et agréable.

Un petit rappel de la législation s'impose :

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts, les espaces de jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de la réglementation, tout propriétaire qui ne ramasse pas les crottes de son compagnon à quatre pattes s'expose à une contravention d'un montant de 68€.



## Informations Déchets

Les services de l'Eurométropole de Metz ont supprimé les points de collecte volontaires de papier dans la commune, car le papier peut être inclus dans les déchets recyclables.

